

Direction des Routes et des Transports

COPIE

Colmar, le 2 4 JUIN 2016

ARRÊTÉ N° 228/2014 - DRT

Portant réglementation permanente de la circulation sur la RD 39, hors agglomération, sur le territoire de la Commune de RIXHEIM

Le Président du Conseil Général du Département du Haut-Rhin

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 3221-4,
- VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411-1 à R 411-8, R 411-25 et R 413-1 à R 413-16,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière,
- VU l'avis du Directeur des Routes et des Transports,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,
- **CONSIDERANT** que pour renforcer la sécurité des usagers au droit de l'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection des routes départementales n° 39 et n° 201, hors agglomération de la Commune de RIXHEIM, il est nécessaire de limiter la vitesse à 50 km/h sur la RD 39,

COPIE ARRÊTE

Article 1er – La vitesse de tous les véhicules est limitée à 50 km/h, dans les deux sens de circulation, sur la RD 39, du PR 3+697 au PR 3+763, hors agglomération, sur le ban communal de RIXHEIM.

<u>Article 2</u> – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à celle des routes et autoroutes.

<u>Article 3</u> – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et textes en vigueur.

<u>Article 4</u> - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de la Commune de RIXHEIM,
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

4/1

Charles BUTTNER